

**Arrêté ministériel portant agrément du système d'épuration individuelle
AIROXY II P-90 CB&RB présenté par la Société Eloy Water, sise Zoning
de Damré à 4140 SPRIMONT**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,
Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau,
notamment les articles D.222 et R.409 à R.417,
Vu l'avis référencé 2015/Avis 013 rendu par le Comité d'Experts chargés de
l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en
date du 20 août 2015,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme système d'épuration individuelle du système
d'épuration présenté par la société **ELOY WATER à SPRIMONT** sous
l'appellation commerciale **AIROXY II P-90 CB&RB** pour une capacité de 150 à
500 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence
2015/04/144/A.

Le système d'épuration individuelle **AIROXY II P-90 CB&RB** correspond au
principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles,
soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être
porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie
justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite
signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la
notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au
Moniteur belge.

Namur , le **15 SEP. 2015**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et
des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal



Carlo DI ANTONIO

Annexe

Principe et description du système AIROXY II P-90 CB&RB de la société ELOY WATER de SPRIMONT

CAPACITÉ : 150 à 500 EH

PRINCIPE :

Station en plusieurs cuves, fonctionnant sur le principe du réacteur séquentiel à boues activées (SBR).

La première cuve (tampon) fonctionne à volume variable : stockage et alimentation des eaux en amont du réacteur. Transfert vers la deuxième cuve par pompage.

La deuxième cuve assure le traitement par boues activées selon le principe du réacteur séquentiel (SBR).

Extraction des boues en excès du réacteur biologique vers les cuves de stockage des boues. Retour du trop-plein du silo à boues vers la cuve aérée.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Les caractéristiques de dimensionnement et des accessoires mis en œuvre sont reprises dans le **Tableau 1** ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

Cuves :

Tampon et silos à boues : Cuves polyédriques **C-90** en béton de type C55/67 EE4 EA3 S5 D14 CEM1 52.5 R

Réacteur biologique : Cuve rectangulaire **P-90** en béton de type C35/45 S4 D20 CEM III/A ou B 42,5 N LA

Cuve tampon et relevage :

Cuve polyédrique. Hauteur d'eau variable dépendant du cycle de fonctionnement, gérée par une sonde hydrostatique et 2 poires d'alarme. Entrée par tuyau Ø160 mm au dessus du niveau d'eau, sortie par pompage (en dehors de la phase de décantation/soutirage). Pompe FLYGT DP 3057 MT 3 (25 m³/h) installée sur un pied d'assise et relevable par une chaîne en acier inoxydable. Evacuation du trop-plein gravitairement par canalisation PVC Ø160 vers la chambre de visite finale.

Deux regards de visite 60 x 60 et 80 x 80. Ventilation Ø110 mm.

Dispositif de traitement et clarification :

Réacteur SBR : cuve rectangulaire de hauteur d'eau et volume variable. Entrée par refoulement de la pompe de relevage dans une canalisation en PEHD Ø 63 mm et sortie via une ou deux rampes de reprise flottantes coulissant entre deux guides en acier inoxydable, par pompage par une ou deux pompes Flygt (type C 3045 - 30 m³/h - ou 3057 - 39.6 m³/h) immergées installées sur un pied d'assise et relevables par une chaîne en acier inoxydable.

Cycle de fonctionnement d'une durée totale de 12 h (alimentation/réaction - sédimentation - vidange).

Aération séquencée par surpresseur à canal latéral (version CB) ou variante à lobes (version RB) et diffuseurs fines bulles 9" en EPDM (Jager JETFLEXHD270).

Gestion des niveaux par sonde électrostatique.

Un regard de visite (60 x 60 cm) au droit de l'entrée de la cuve, et deux (jusqu'à 350 EH) ou trois (à partir de 400 EH) regards (80 x 80 cm) au milieu de la cuve et à la sortie de la cuve. Ventilation \varnothing 110.

Gestion des boues :

Extraction des boues en excès par pompage (Pompe FLYGT D 3045 - 21 m³/h) à V min, après le redémarrage de l'aérateur. Les boues sont stockées dans des silos à boues.

Silos à boues : Cuves polyédriques C90 de volume utile 19 m³ chacune connectées en série. Hauteur d'eau 2.01 m. Transfert entre les cuves par coudes plongeants à une profondeur de 30 cm et liaison en PVC \varnothing 160. La dernière cuve de stockage est connectée à la cuve tampon d'alimentation par une liaison en PVC \varnothing 160.

Regards de visite : 60 x 60 cm (deux sur la première cuve et un sur chacune des cuves suivantes).

Ventilation \varnothing 110 mm.

Hauteur maximale de stockage des boues dans la dernière cuve : 1.41 m.

Détection des dysfonctionnements :

La station est pilotée par un automate programmable placé dans l'armoire de commande et équipée d'un arrêt d'urgence type « coup de poing ». L'automate enregistre différentes informations (durée de fonctionnement du surpresseur, nombre de cycles, historique des alarmes...) et renvoie pour consultation les paramètres de l'installation (hauteurs d'eau, phase du cycle...). Témoin lumineux rouge en façade signalant tout dysfonctionnement.

Dispositif d'échantillonnage :

Chambre de visite finale 80 x 80 cm. Echantillonnage pendant la phase de vidange du réacteur (forçage possible).

**Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément du système
AIROXY II P-90 CB&RB de la société ELOY WATER de SPRIMONT**

Namur , le **15 SEP. 2015**

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et
des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal



Carlo DI ANTONIO